ERGASTULAIRE s. m. (èr-ga-stu-lè-re — lat. *ergastularius;* de *ergastulum*, ergastule). Antiq. rom. Geôlier d'un ergastule.

ERGASTULE s. m. (èr-ga-stu-le — lat. *ergastulum;* du gr. *ergon*, ouvrage). Antiq. rom. Nom donné à des cachots souterrains où les Romains détenaient et soumettaient à de rudes travaux les esclaves dont ils avaient à se plaindre : *Les Romains construisaient solidement les* ERGASTULES, *où la nuit ils renfermaient les esclaves gaulois enchaînés.* (E. Sue.) ‖ Esclave détenu dans un de ces cachots.

— **Encycl.** Ces sortes de prisons de correction étaient ordinairement bâties au-dessous du sol, comme nous le voyons dans Columelle. Les esclaves condamnés à l'*ergastule* étaient contraints de travailler avec leurs chaînes et attachés à un poteau, tandis que les autres n'étaient pas enchaînés. L'*ergastule* se composait de vastes salles communes où les esclaves punis travaillaient et couchaient sous la direction de surveillants, tandis que ceux qui n'étaient pas enchaînés, avaient des pièces distinctes. Il y avait peu d'*ergastules* dans la ville de Rome; ces prisons existaient surtout dans les campagnes et formaient un bâtiment séparé dans les villas un peu considérables.

ERGATE s. m. (èr-ga-te — du gr. *ergatês*, ouvrier). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des priones, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe.

ERGATIES s. f. pl. (èr-ga-sî — gr. *ergatia;* de *ergon*, ouvrage). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sparte, en l'honneur des travaux d'Hercule.

ERGATILE s. f. (èr-ga-ti-le). Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

ERGATIS adj. f. (èr-ga-tiss — mot gr. dérivé de *ergon*, ouvrage). Mythol. gr. Surnom de Minerve chez les Samiens : *Minerve* ERGATIS.

ERGHEON-GOL, fleuve de l'empire chinois, dans la petite Boukharie. Il prend sa source au versant oriental des ramifications du mont Bolor, coule de l'O. à l'E., baigne Yarkhand, dont il porte aussi le nom sur une partie de son cours, Tarim, et se jette dans le lac Lob ou Lob-Noor. Cours d'environ 1,465 kilom.

ERGINE s. f. (èr-ji-ne). Moll. Nom spécifique d'un argonaute.

ERGINUS, roi d'Orchomène en Grèce. Il était fils de Clymene, qui fut tué par le Thébain Périérès, conducteur du char de Ménœcée. Pour venger la mort de son père, il déclara la guerre aux Thébains, les vainquit et les força à lui fournir pendant vingt ans un tribut annuel de cent taureaux. Ceux qui étaient chargés de percevoir ce tribut furent rencontrés par Hercule, qui leur coupa le nez et les oreilles et les renvoya à leur maître ainsi mutilés. Erginus déclara de nouveau la guerre aux Thébains; mais ceux-ci, soutenus par Hercule, le vainquirent et il périt lui-même de la main du héros.

ERGIR-KASTRI, ville de la Turquie d'Europe. V. ARGYRO-CASTRO.

ERGNY (L'), ancien pays de France, dans le Boulonais; les lieux principaux étaient les villages d'Ergny et d'Aix-en-Ergny, compris aujourd'hui dans le département du Pas-de-Calais.

ERGO s. m. (èr-go — mot lat. qui n'est que le datif grec *ergô*, par le fait, véritablement; de *ergon*, œuvre, sans doute pour *Fergon*, avec le digamma. On peut rapprocher ce mot de la racine zend *verez*, agir, faire, persan *warzidan*, travailler, à laquelle se rattachent le gothique *vaurkjan*, agir, faire, *vaurk*, œuvre, et l'ancien allemand *wurch*, *werch*, œuvre, etc., etc. Cette racine se retrouve également dans le cymrique *guerg*, efficace, où Zeuss trouve l'explication du gaulois *vergobretus*, littéralement faisant un jugement). Donc, par conséquent; s'emploie surtout dans les syllogismes latins, pour indiquer la conclusion : *On doit son cœur à ceux qui vous donnent le leur; je vous donne le mien;* ERGO *vous me devez le vôtre.* (Mariv.) *Tu es noir,* ERGO *tu es une brute, est un axiome incontesté.* (Expilly.)

Partout ma fille est nonne, *ergo* c'est une sainte.
LA FONTAINE.

Damis est riche, *ergo* Damis est redoutable.
BOISSY.

— s. m. Conclusion : *Admirez la beauté du raisonnement : il est prouvé que l'électricité, telle que nous l'observons dans nos cabinets, ne diffère qu'en moins de ce terrible et mystérieux agent que l'on nomme la foudre; donc ce n'est pas Dieu qui tonne. Molière dirait : Votre* ERGO *n'est qu'un sot!* (J. de Maistre.) ‖ Habitudes d'ergoteurs, raisonnements syllogistiques et pointilleux. *Le règne des* atqui *et des* ERGO *est heureusement passé.*

Au séjour de l'*ergo* Ribaudier en personne
Estropiait alors un discours en latin.
VOLTAIRE.

ERGO-GLU s. m. (er-go-glu — premiers mots d'une conclusion burlesque par laquelle on terminait autrefois des raisonnements baroques : *ergo glu capiuntur aves*, donc c'est avec la glu qu'on prend les oiseaux). Pop. Grand raisonnement embarrassé et qui ne prouve rien : *C'est un faiseur d'*ERGO-GLU. ‖ On a dit aussi ERGO-GLUC, et ce mot s'est employé comme conjonction, en manière de conclusion burlesque : *Ego sic argumentor : Omnis clocha clochabilis in clocherio clochando clochans clochativo clochare facit clochabiliter clochantes; Parisius habet clochas;* ERGO-GLUC. (Rabelais.) *Cette femme de chambre l'avait dit à cette blanchisseuse, cette blanchisseuse à la nièce, cette nièce à son confesseur, ce confesseur à ce bon religieux, et ce bon religieux, qui n'aurait pas voulu mentir, au sieur Sigoigne;* ERGO-GLUC. (Scarron.)

ERGOLIS s. f. (èr-go-liss). Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens, comprenant cinq espèces, qui habitent les Indes orientales.

ERGOT s. m. (èr-go — Nicot dérive ce mot de *hérigot*, mot barbare dont l'origine nous est complétement inconnue. Ménage fait observer que les Italiens appellent *artiglio* les ongles crochus et piquants des animaux de proie, tant terrestres que volatiles. Ce mot italien est formé du latin *articulus*, diminutif de l'inusité *articus*, de *artus*, membre, ce qui pourrait faire croire que notre vieux mot *argot*, d'où *ergot*, a été fait de ce mot inusité). Zool. Ongle acéré, qui vient en arrière du pied de certains oiseaux : *Un* ERGOT *de coq.* ‖ Appendice analogue qui se montre à la patte de certains quadrupèdes : *Un* ERGOT *de chien. Un* ERGOT *de porc. Les nerfs produisent, aux extrémités du corps auxquelles ils aboutissent, les ongles, les cornes, les* ERGOTS. (Buff.) *Des philosophes ont regardé les* ERGOTS, *appendices des pieds du porc, comme superflus, parce qu'ils ne portent point à terre.* (B. de St-P.) ‖ Ongle de surcroît d'un chien. ‖ Voltaire a donné des ergots au diable :

. . . Le saint Père avait, en ce tracas,
Baisé l'*ergot* de messer Satanas.
VOLTAIRE.

‖ Sorte de corne molle ou de tumeur sans poils, que certains animaux à pieds fourchus portent à la partie interne de leurs jambes. ‖ Portion de corne située, chez le cheval, au milieu du fanon, derrière le boulet : *L'*ERGOT *est très-petit dans les animaux de race fine.* (Lecoq.)

— Fam. *Se lever, se hausser, se dresser, monter sur ses ergots*, Prendre une attitude fière ou menaçante; se dit par allusion à la fierté du coq : *Voyant qu'on prétendait l'humilier, il* SE DRESSA SUR SES ERGOTS, *et répondit assez vivement.* (Balz.)

— Techn. Saillie qu'on laisse sur les jantes des volants et des roues d'engrenage pour aider à les assembler, lorsqu'on les fond en plusieurs pièces.

— Anat. *Ergot de Morand*, Eminence recourbée qu'on observe dans la cavité digitale des ventricules latéraux du cerveau, sur sa partie inférieure, répondant à une anfractuosité assez profonde, et qui doit son nom à l'anatomiste Morand, qui a décrit cette éminence pour la première fois.

— Pathol. Maladie produite par l'usage du seigle ergoté. ‖ On dit aussi ERGOTISME.

— Agric. Sorte d'excroissance en forme d'éperon, qui se développe accidentellement sur quelques épis de graminées et particulièrement sur ceux du seigle : *L'*ERGOT *est composé d'une infinité de filets ou de petits corps organisés semblables, pour la figure, à des aiguilles.* (Buff.) *Mêlé à la farine, l'*ERGOT *de seigle produit des accidents d'inflammation et de gangrène extrêmement redoutables.* (L. Cruveilhier.) *La maladie qui affecte particulièrement le seigle est l'*ERGOT. (Math. de Dombasle.)

— Arboric. Base des branches rompues par accident ou coupées par la taille, et qui, bien que tenant à l'arbre, ne donne plus de bourgeons. ‖ On dit aussi CHICOT.

— Bot. *Ergot de coq*, Nom vulgaire d'une espèce d'alisier.

— **Encycl.** Zool. L'*ergot* est une protubérance osseuse et cornée qu'on rencontre à la partie postérieure du tarse chez quelques mammifères et chez certaines espèces d'oiseaux, principalement chez les gallinacés. L'*ergot* des mammifères n'est autre chose qu'un doigt imparfaitement développé, comme chez le cochon et les ruminants. L'*ergot* des oiseaux est un appendice corné, situé au-dessus du pouce et qui leur sert d'arme offensive. Il est formé d'une substance osseuse recouverte de matière cornée; les mâles seuls en sont pourvus. Quand il existe chez les femelles, il n'est qu'imparfaitement développé. L'*ergot* s'allonge à mesure que l'oiseau vieillit, de sorte qu'on peut trouver là un moyen de reconnaître l'âge des individus. L'*ergot* du coq peut être enlevé du tarse et implanté sur la crête, où il conserve ses propriétés vitales et constitue ainsi une greffe animale.

— Constr. Dans les constructions mécaniques, on donne le nom d'*ergots* à de petits appendices que l'on fait venir de fonte à la jante des volants ou des roues d'engrenages, lorsque celles-ci et ceux-là ont des dimensions qui forcent à les fondre en plusieurs morceaux, et à les assembler avec les bras. Ces *ergots* ont la forme de solides d'égale résistance, et doivent faire équilibre à la force centrifuge développée par la partie supposée isolée de la jante, sur le milieu de laquelle le bras vient s'assembler. La section au point d'encartement de ces petits appendices est donc donnée par la formule suivante :

$$\omega = \frac{2P}{gR} v^2 r^2 \sin \varphi,$$

dans laquelle P est le poids de la portion de jante que ce bras supporte; $g = 9{,}81$ l'accélération de vitesse due à la pesanteur; R le coefficient de résistance pour la fonte, égal à 2,800,000 kilogr.; v le nombre de tours; r le rayon du volant ou de la roue; φ la moitié de l'angle compris entre deux bras. On donne encore le nom d'*ergot* à une petite saillie triangulaire que l'on fait venir de fonte au sommet d'un coussinet. Cette saillie, qui se trouve placée contre les joues, entre dans une entaille du chapeau du palier, et empêche le coussinet d'être entraîné par l'arbre dans son mouvement de rotation. Il résiste dans ce cas à l'effort de flexion produit par la composante du frottement, et sa section est encore donnée par la formule précédente. Les *ergots* étant considérés comme des solides encastrés à une extrémité et sollicités par une charge uniformément répartie, ont une forme parabolique ou triangulaire.

— Bot. et agric. On observe fréquemment sur les épis de la plupart des graminées, mais notamment du seigle, une singulière altération du grain, qui s'allonge en prenant une couleur noir violacé foncé, et sort d'entre les glumes sous forme d'excroissance ou de petite corne. C'est cette altération que l'on désigne généralement sous le nom d'*ergot*, parce que le grain ainsi modifié rappelle assez l'*ergot* du coq; on dit alors que le grain est *ergoté*. Cet accident ne se produit pas dans les saisons sèches; on ne l'observe qu'après des pluies chaudes réitérées et accompagnées d'orages. Les seigles qui ont été frappés par la grêle sont très-sujets à l'*ergot;* il en est de même de ceux qui croissent dans les lieux humides, voisins de grandes masses d'eaux courantes ou stagnantes, qui sont surpris, en fleur ou au moment de la formation du grain, par des pluies abondantes, prolongées et alternées de fortes irradiations solaires, ce qui arrive surtout à la fin de mai ou aux premiers jours de juin. C'est d'ordinaire au commencement de l'été que l'*ergot* se montre; mais l'époque précise de son apparition varie, ainsi que l'intensité du fléau, suivant les années et les localités. Il est des pays, tels que la Sologne, qui sont infestés par l'*ergot;* d'autres qui en sont à peine atteints. Tessier a remarqué que plus le sol est humide, plus il y a d'*ergot;* que les champs les plus exposés aux courants d'air en offrent moins que ceux qui en sont abrités; que dans les sols en pente la partie basse en renferme plus que la partie haute; qu'il est plus abondant sur la lisière des champs que dans leur milieu; que les semis sur défrichements en montrent plus, toutes choses égales d'ailleurs, que les semis faits dans des terres cultivées; enfin, que les années humides sont les plus favorables à sa propagation. Les grains ergotés sont toujours plus ou moins arqués; ils peuvent atteindre cinq à six fois la longueur et deux fois la grosseur des grains sains; ils se cassent facilement et offrent, dans leur intérieur, une substance d'un blanc terne, d'une odeur légèrement vireuse et d'une saveur un peu mordicante. Tessier a vu des grains qui étaient seulement à moitié ergotés. Quelquefois il n'y a sur un épi qu'un seul grain altéré; d'autres fois il y en a jusqu'à vingt. Lorsqu'il y en a peu, les grains sains ne paraissent pas en souffrir; dans le cas contraire, les bons grains se contractent et la tige devient faible.

La nature de cette maladie est restée longtemps inconnue; quelques auteurs l'ont attribuée à la piqûre d'un insecte; on allait même jusqu'à nommer le coléoptère (*téléphore mélanure*) qui déposait sur le grain très-jeune une liqueur irritante; mais cette théorie n'a rien de fondé, et nous la mentionnons seulement pour mémoire. Une opinion beaucoup plus sensée a regardé l'*ergot* comme une altération du grain; mais lorsqu'on a voulu rechercher la cause de cette altération, on a invoqué tour à tour des brouillards malfaisants, des principes impurs puisés dans le sol, une surabondance de sucs, un défaut de fécondation. Pour de Candolle, l'*ergot* est un champignon qu'il rapporte au genre *sclérote*, en raison de la consistance et de la structure des tissus qui le composent. Enfin M. Léveillé paraît avoir complétement résolu le problème, en conciliant jusqu'à un certain point les deux opinions précédentes. D'après lui, l'*ergot* est un grain malade, développé outre mesure par la présence d'un champignon, qui en occupe la surface, et auquel il a donné le nom de *sphacélie*, pour rappeler à la fois et sa couleur noire et la gangrène ou sphacèle qui se produit dans le grain. Le savant cryptogamiste expose ainsi la marche que suit la sphacélie dans son développement : « Si on ouvre un grain encore entier et qui en soit affecté, on trouve entre le péricarpe et l'ovule une couche molle, visqueuse, qui l'entoure complétement, excepté à son point d'insertion. Le champignon augmentant de volume, le péricarpe se déchire à sa base et l'ovule s'allonge; à ce moment, la sphacélie paraît comme un corps mou, visqueux, d'une odeur désagréable; sa surface est jaune, marquée de petites ondulations. A dater de ce moment, elle n'augmente plus de volume; le grain (ovule), dépouillé de son enveloppe protectrice, s'allonge de jour en jour et entraîne avec lui la sphacélie, qui le coiffe et qui reste fixée à son sommet. Si les pluies qui ont concouru à son développement continuent, la sphacélie est presque entièrement dissoute; si, au contraire, le temps est sec, elle se dessèche et forme un petit tubercule grisâtre au sommet de l'ovule altéré et qu'accompagne quelquefois le péricarpe. Le frottement des épis les uns contre les autres la détachent le plus souvent, et l'on ne trouve plus que l'ovule ergoté : le champignon a disparu. C'est pour avoir étudié l'*ergot* à cet état, privé de sa coiffe ou de la sphacélie, et pour avoir choisi de préférence les plus gros *ergots*, que quelques personnes ont nié l'existence de ce dangereux champignon. Mais qu'elles recherchent les plus jeunes, ceux qui ne font que paraître et qui attirent particulièrement les mouches ou d'autres insectes, elles pourront se convaincre que l'*ergot* se compose de deux éléments : la sphacélie et le grain dépouillé de son péricarpe. On ne sait pas comment les spores arrivent au grain. Nous ne savons pas en vertu de quelle puissance ce champignon produit le développement extraordinaire de l'ovule, ni comment il convertit une substance nutritive, amylacée, en un corps dur, compacte, ni comment enfin il communique à l'ovule la couleur violette qu'il n'offre pas normalement. Nous ignorons également comment il peut imprimer la forme ergotée à un ovule qui avorte constamment, comme on le voit sur le roseau des marais. »

On ne connaît pas jusqu'à présent de moyen efficace d'empêcher le développement de la sphacélie, et par suite celui de l'*ergot*. On pourrait peut-être atténuer dans une certaine mesure l'intensité de la maladie, en s'opposant à la réalisation des circonstances dans lesquelles elle se produit, par exemple en assainissant le sol par le drainage et choisissant de préférence pour la culture du seigle les terres que l'on sait être le moins sujettes à l'*ergot*, en ne semant pas sur défrichement, etc. Quant aux moyens de séparer l'*ergot* du bon grain, ils sont assez efficaces. On a le crible à larges trous, le van, le bluteau-crible, le simple ventage, et enfin même l'épluchage à la main, qui n'est ni très-long ni très-difficile, à raison de la grosseur et de la couleur des grains ergotés. L'*ergot*, quand il est abondant, nuit beaucoup à la récolte des céréales; mais il a encore un inconvénient bien plus grave; mélangé au pain dans une certaine proportion, il lui communique des propriétés délétères; l'ingestion exagérée de l'*ergot* produit chez l'homme et les animaux une dangereuse maladie, l'*ergotisme*. Les *ergots* qui se développent sur d'autres plantes, maïs, orge, flouve, etc., ressemblent beaucoup au précédent; mais, vu leur rareté, ils n'intéressent guère que le botaniste. Telle est l'histoire agricole de l'*ergot;* quant à son histoire médicale, v. ERGOTINE, ERGOTISME, SEIGLE ERGOTÉ.

ERGOTÉ, ÉE adj. (èr-go-té — rad. *ergot*) Muni d'ergots : *En Angleterre, on trouve que les coqs ne sont pas suffisamment* ERGOTÉS; *on leur attache au pied une lame d'acier.*

— Véner. *Chien ergoté*, Chien qui a un ergot, un ongle de surcroît au dedans et au-dessus du pied.

— Agric. Attaqué, mêlé d'ergot : *En examinant une grande quantité de grains de seigle* ERGOTÉ, *Tillet s'aperçut que plusieurs contenaient un ver à peine sensible à l'œil nu.* (Renauld.) *Le seigle* ERGOTÉ *doit être classé parmi les poisons septiques.* (Chomel.) *Le seigle* ERGOTÉ *est celui qui contient une quantité plus ou moins considérable d'ergot.* (Boissonade.)

ERGOTER v. n. ou intr. (èr-go-té — Quelques-uns le dérivent du latin *argutari*, d'où *argutie;* mais, d'après Ménage, approuvé par Diez et M. Littré, ce mot viendrait plutôt du latin *ergo*, donc, parce que cette particule revenait sans cesse dans les disputes et les arguments des scolastiques). Se livrer à des raisonnements syllogistiques ou pointilleux : *Si chaque ergoteur voulait se dire : dans quelques années personne ne se souciera de mes ergotismes, on* ERGOTERAIT *beaucoup moins.* (Volt.) ‖ Discuter sur des minuties, chicaner : *Il ne faut pas* ERGOTER *avec ses amis, moins encore avec ses ennemis.* ‖ Chercher minutieusement à blâmer : *C'est un homme mécontent de tout et qui* ERGOTE *sur tout.*

— Arboric. Débarrasser des ergots ou branches mortes : ERGOTER *un arbre.*

ERGOTERIE s. f. (èr-go-te-rî — rad. *ergoter*). Fam. Défaut d'ergoteur; action d'ergoter : *Il est d'une* ERGOTERIE *insupportable. Finissez donc toutes ces* ERGOTERIES.

ERGOTEUR, EUSE adj. (èr-go-teur, eu-ze — rad. *ergoter*). Pointilleux, qui se plaît à ergoter : *Je ne suis pas* ERGOTEUR. *Il faut choisir des hommes modestes, point* ERGOTEURS, *qui consentent à étudier la nouvelle science, au lieu de vouloir m'enseigner leur civilisation perfectibilisée.* (Fourier.)

— Substantiv. Personne ergoteuse : *Je n'aime pas les* ERGOTEURS. *Le Socrate d'Athènes était, entre nous, un homme très-imprudent, un* ERGOTEUR *impitoyable qui s'était fait mille ennemis.* (Volt.) *Les* ERGOTEURS *élèveraient une foule d'incidents et d'arguties pour embrouiller toute question qui leur déplairait.* (Fourier.)

ERGOTINE s. f. (èr-go-ti-ne — rad. *ergot*). Chim. Matière nauséabonde extraite de l'ergot de seigle.

— **Encycl.** Wiggers a retiré de l'ergot du seigle un principe particulier qu'il a nommé *ergotine*. Il traitait par l'alcool l'ergot épuisé par l'éther, c'est-à-dire ne renfermant plus d'huile grasse; il obtenait ainsi un extrait rouge, ayant l'odeur de viande rôtie, déliquescent, séparable par l'eau en deux parties : l'une soluble, contenant une substance azotée analogue à l'osmazôme, du sucre et des sels minéraux; l'autre insoluble, rougeâtre, pulvérulente, âcre, amère, tout à fait neutre et insoluble dans l'éther; c'est l'*ergotine*. Cette substance n'est autre chose qu'une résine; son action thérapeutique est mal connue; cependant Parola a montré qu'à la dose 0gr,50, elle ralentit notablement les battements du cœur. Elle n'est pas mieux connue au point de vue chimique qu'au point de vue pharmaceutique.

On trouve aujourd'hui dans le commerce une substance que l'on désigne sous le nom d'*Ergotine Boujean*, et qui est très-différente de l'*ergotine* de Wiggers. On la prépare en épuisant le seigle ergoté par l'eau, évaporant les liqueurs en consistance de sirop, et ajoutant ensuite un grand excès d'alcool qui précipite toutes les matières gommeuses et les sels insolubles dans l'alcool. Le liquide filtré est évaporé; il donne un extrait, qui est l'*ergotine* Boujean. Ce médicament a été vanté comme hémostatique; son usage est assez répandu.

ERGOTISME s. m. (èr-go-ti-sme — rad. *ergot*). Pathol. Affection déterminée par l'usage alimentaire de farines contenant de l'ergot de seigle : *Les principaux symptômes de l'*ERGOTISME *sont la gangrène des doigts et des orteils, quelquefois même des pieds et des mains.* (Chomel.)

— **Encycl.** Pathol. L'*ergotisme* est caractérisé tantôt par des mouvements convulsifs, tantôt par la gangrène des extrémités; de là deux sortes d'*ergotisme : l'ergotisme convulsif* et l'*ergotisme gangréneux*. On a prétendu trouver des traces de cette affection dans Ovide, dans les *Commentaires* de César et dans les œuvres de Galien. Mais les passages de ces auteurs sont tellement obscurs, qu'il est difficile de comprendre s'ils veulent bien parler de cette maladie. Pendant le moyen âge, et surtout du Xe au XIVe siècle, on a observé, dans quelques contrées de l'Europe, des maladies épidémiques que certains auteurs rapportent à l'*ergotisme;* tel serait le *feu Saint-Antoine*. Quant à ce qu'on a appelé le *mal des ardents* ou *feu sacré, pestis inguinaria*, Tessier, de Jussieu, Saillant et Paulet, qui se sont livrés à de grandes recherches à ce sujet, l'attribuent à une sorte de peste caractérisée par le charbon, des taches pétéchiales et des bubons. A partir du XVIIe siècle, on trouve des descriptions de l'*ergotisme* en France, en Espagne, en Portugal, en Italie, présentant la gangrène comme caractère principal et presque exclusif, tandis qu'en Allemagne, en Suède et en Russie, on a noté la présence constante des convulsions. Quoi qu'il en soit, il est parfaitement établi aujourd'hui par l'observation et par les expériences faites sur les animaux, que l'usage alimentaire de farines contenant une proportion notable d'ergot de seigle, donne lieu à une série d'accidents dont le plus caractéristique est la gangrène sèche ou humide. Cet empoisonnement a été longtemps méconnu; au moyen âge, on attribuait cette gangrène à des forces surnaturelles et on s'adressait aux saints pour la guérir. Plus tard, l'*ergotisme* ayant été observé épidémiquement en Sologne, on lui donna le nom de *mal des Solognots*. Aujourd'hui on l'appelle souvent *maladie céréale*, *raphanie*, etc. On a cru pendant longtemps, et quelques médecins prétendent encore que les accidents attribués à l'ergot de seigle peuvent se développer sous l'influence d'autres céréales plus ou moins altérées, ou bien encore par le mélange avec le seigle de grains d'ivraie, de raphanelle, etc. Les nombreuses expériences faites par Tessier, Read, Salerne, prouvent d'une manière incontestable que le seigle ergoté agit comme toxique, et que, donné aux animaux, il amène chez eux des accidents absolument identiques à ceux que l'on observe chez l'homme. Si le seigle ergoté ne produit pas toujours les mêmes effets, c'est qu'il est pris en trop petite quantité ou que l'usage n'en est pas longtemps prolongé. C'est ainsi que, dans les maladies où l'on administre l'ergot de seigle, on ne remarque jamais des accidents de ce genre.

L'*ergotisme* règne souvent d'une manière épidémique, surtout dans les contrées où le sol est humide, marécageux et favorable au développement de la végétation cryptogamique. Il a toujours exercé ses plus grands ravages après les années pluvieuses, remarquables par leur mauvaise récolte; alors que le grain était plus ou moins altéré et mêlé à une grande proportion d'ergot. Si les accidents d'*ergotisme* ont presque disparu de nos jours, il faut l'attribuer à l'augmentation d'aisance de la classe ouvrière, qui était presque exclusivement atteinte, à l'introduction de la pomme de terre dans l'alimentation, au desséchement des marais et aux progrès de l'agriculture.

— *Ergotisme gangréneux.* C'est cette forme sur laquelle les observateurs sont le plus d'accord. On la divise généralement en trois périodes. Dans la première, les malades accusent un malaise général, des douleurs violentes, du brisement dans les membres, des mouvements convulsifs, des crampes et des fourmillements. Cet état constitue, pour ainsi dire, les prodromes de la maladie. Il peut persister huit, quinze, vingt jours, ou manquer totalement. Dans la seconde période, les douleurs deviennent plus intenses et se localisent dans les parties qui doivent être affectées de gangrène. Les mains, les pieds sont surtout le siége de douleurs vives que la chaleur exaspère et qui redoublent pendant la nuit. A ces symptômes s'ajoutent une sensation alternative de brûlure et de froid, une rougeur érysipélateuse livide accompagnée de phlyctènes, qui annoncent la mortification des extrémités. Le ventre est plus ou moins météorisé, l'appétit persiste encore quelquefois; mais des nausées, des vomissements et la diarrhée ne tardent pas à paraître. Le pouls devient fréquent et petit; la peau est sèche et plus ou moins œdématiée. Enfin la troisième période est marquée par l'apparition de la gangrène. Celle-ci est tantôt sèche, tantôt humide; elle suit toutes les phases qui la caractérisent. La mortification commence ordinairement par les doigts des pieds ou des mains. Elle peut se borner à une ou deux phalanges, à un ou plusieurs doigts; mais elle peut aussi envahir tout un membre et même les viscères. On a vu des malades avoir les quatre membres affectés, complétement mortifiés ou tombant en une espèce de putrilage fétide. L'état général dépend de l'étendue plus ou moins considérable des parties malades et de l'intensité de la gangrène. Lorsque celle-ci a produit de grands désordres, les malades ont le pouls très-petit, misérable; la peau est froide, couverte d'une sueur visqueuse et glacée; la langue est sèche, la prostration extrême, et enfin la mort arrive dans l'état le plus profond d'adynamie. Les sujets qui échappent à cette terminaison funeste traînent une malheureuse existence; quelques-uns, privés d'un ou de plusieurs membres, d'autres paralysés jusqu'au dernier moment de leur vie. Il est pourtant des cas où la maladie disparaît à la deuxième période, ou bien encore la gangrène se borne à un pied, une main, etc., et, après un travail d'élimination plus ou moins long, la partie sphacélée se détache, il se forme une cicatrice, et les malades se rétablissent comme après une amputation. Quelquefois, la suppuration étant très-abondante, les individus succombent épuisés, avant que l'élimination ait eu le temps de se produire. Le diagnostic de l'*ergotisme* gangréneux ne peut être porté d'une manière certaine que par les commémoratifs et les antécédents du malade. Rien ne distingue cette espèce de gangrène de celle qui succède à l'inflammation ou a l'oblitération des artères. Le pronostic est toujours funeste; car, si les malades ne succombent pas toujours, ils sont atteints d'infirmités plus ou moins grandes et, dans tous le cas, incurables.

— *Traitement.* La première indication, lorsque la maladie est à son début, c'est de modifier immédiatement l'alimentation et de la rendre saine. Une fois la maladie confirmée, on devrait établir un traitement analogue à celui de la fièvre typhoïde à forme adynamique. Quant aux désordres locaux, on les combat par les topiques usités dans le cas de gangrène symptomatique. A ces moyens on peut ajouter encore les antispasmodiques, les sudorifiques et les vomitifs.

— *Ergotisme convulsif.* Il est généralement précédé, pendant plusieurs jours, d'agitation et de courbature générale. Les malades accusent des fourmillements et des crampes dans les membres; ils ont de la céphalalgie, de la mélancolie. Bientôt se déclarent des convulsions épileptiformes, avec écume à la bouche, mouvements saccadés des membres, teinte violacée, puis pâleur de la face; la langue est souvent mordue, chez quelques-uns la contraction n'affecte que les muscles des mâchoires (*trismus*); chez d'autres, les muscles de la partie postérieure du tronc (*opisthotonos*); enfin, chez un grand nombre, les contractions sont irrégulières. Les malades éprouvent dans les membres une douleur brûlante qui leur arrache des cris. Quelques-uns ont le délire furieux. L'état général est ordinairement assez satisfaisant. Il existe parfois un peu de fièvre, des nausées ou des vomissements. La mort arrive presque toujours dans le coma ou pendant un accès convulsif. Le traitement est à peu près le même que dans le cas précédent.

— Art vétér. Les animaux atteints d'*ergotisme* spasmodique trébuchent comme s'ils étaient ivres; ils perdent l'équilibre, tombent sur le côté et restent plongés dans un état d'assoupissement qui ne se dissipe pas quand ils se relèvent. Les poils, les plumes perdent leur lustre, la température de la peau baisse; elle est anesthésique, et à l'insensibilité succède une hypéresthésie; les pupilles sont constamment dilatées. Ces symptômes persistent ou sont interrompus par des convulsions, soit des membres seulement, soit de tout le corps. Les convulsions générales se caractérisent par des accès épileptiformes, tétaniques, ordinairement suivis d'une paralysie temporaire de l'arrière-train. Les douleurs sont quelquefois si vives, qu'elles se manifestent par des cris plaintifs et des contorsions. L'accès nerveux passé, l'animal retombe dans l'assoupissement. Ces phénomènes ont une durée indéterminée : la mort peut arriver au bout de quelques heures, de quelques jours, à la suite d'un accès, comme la maladie peut se prolonger davantage et prendre une marche chronique. Alors les animaux maigrissent considérablement, malgré la persistance de l'appétit, qui, du reste, est irrégulier; le pouls est petit, accéléré, et la mort finit par enlever les animaux dans un état de marasme.

Tous ces symptômes peuvent précéder les accidents nécrotiques, comme aussi ces derniers peuvent être primitifs. Chez les gallinacés atteints d'*ergotisme* nécrotique, la crête se refroidit, prend une nuance noirâtre, se ratatine et se dessèche, ainsi que le bec, les pattes; la pointe de la langue se mortifie, la membrane interdigitée, chez les palmipèdes, devient sèche, cassante; puis les doigts tombent. Chez les mammifères, la nécrose atteint les rayons inférieurs d'un ou de plusieurs membres, les oreilles, la queue; ces parties rougissent, passent au violet, au bleu, au noir; elles se momifient et finissent par se séparer des autres parties du corps, si un accès convulsif n'amène point la mort avant le début du travail éliminateur. Le pouls reste petit, faible, lent, ou bien il s'accélère, devient fébrile et précipite le marasme.

L'ergot est un poison pour tous les animaux, même pour les insectes; en Pologne, on tue les mouches, auxquelles on offre, comme appât, de la poudre d'ergot incorporée dans du miel. Des sangsues, plongées dans une infusion d'ergot, périssent instantanément.

Le traitement prophylactique consiste à éliminer le poison introduit dans l'organisme. Pour cela, il faut administrer des vomitifs et des purgatifs; provoquer des transsudations intestinales et urinaires, au moyen des laxatifs et des diurétiques. Lorsque la maladie se complique de désordres convulsifs ou gangréneux, les excitants antispasmodiques, l'angélique, la serpentaire de Virginie, la valériane, le vin, la bière forte, l'ammoniaque liquide, l'opium sont les agents auxquels on a recours. Enfin, quel que soit le degré de la maladie, il faut abandonner tout espoir de guérison, quand la cause continue d'agir. Un régime hygiénique substantiel, complétement privé d'ergot, constitue le traitement le plus efficace. Les criblures des céréales ergotées, les pailles fourragères contenant des végétaux à ergot doivent être supprimées ou triées. Le médecin suédois Eckmann a conseillé un moyen neutralisant qui consisterait à mélanger de la fécule de pomme de terre à la farine suspecte destinée à la panification; ce mélange enlèverait au pain ses propriétés toxiques. Ce moyen mériterait d'être vérifié.

Les travaux les plus importants sur le seigle ergoté et sur ses effets toxiques sont ceux de : Salerne, *Mémoire sur les maladies que cause le seigle ergoté* (dans les *Mémoires des savants étrangers*, 17..., t. II); Read, *Traité du seigle ergoté; ses effets sur les animaux* (Strasbourg, 1771, in-8°); Tessier, *Mémoire sur les maladies du seigle appelé ergoté* (dans les *Mém. de la Soc. roy. de méd.*, 1776); *Sur les effets du seigle ergoté* (dans les *Mém. de la Soc. roy. de méd.*, 1777, et dans le *Traité des maladies des grains*, Paris, 1783, in-8°); Bigaric-Lachort, *Effet du seigle ergoté pris comme aliment* (Paris, an XI, in-8°; thèse); Bailly, *Dissertation sur l'ergotisme* (Paris, 1818, in-8°); Boujean, *Histoire physiologique, chimique, toxicologique et médicale du seigle ergoté* (Paris et Lyon, 1842, in-8°).

ERGOTISME s. m. (èr-go-ti-sme — rad. *ergoter*). Manie d'ergoteur : *Dans ce siècle d'*ERGOTISME, *l'on calcule tout, jusqu'au rire.* (Beaumarch.)

Il est profond dans l'art de l'*ergotisme;*
En quatre parts il vous coupe un sophisme.
VOLTAIRE.

‖ Raisonnement d'ergoteur : *Si chaque ergoteur voulait se dire : Dans quelques années personne ne se souciera de mes* ERGOTISMES, *on ergoterait beaucoup moins.* (Volt.)

. . . . Tu sais encore discuter,
Non comme un lourd pédant armé du syllogisme,
Mais avec la raison qui fuit tout *ergotisme*.
PARSEVAL-GRANDMAISON.

ERGOTISTE adj. (er-go-ti-ste — rad. *ergoter*). Qui ergote, qui aime à ergoter : *Un raisonneur* ERGOTISTE.

— s. m. Raisonneur pointilleux : *Je trouve les* ERGOTISTES *plus tristement encore inutiles que les poëtes.* (Montaigne.)

ERHARD (Thomas-Aquinas), théologien et bénédictin allemand, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Toute sa vie fut consacrée à l'étude, et il composa plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Opus rhetoricum* (in-8°); la *Bible en latin et en allemand avec des observations théologiques et chronologiques* (Augsbourg, 1726); *Manuale biblicum* (1724, in-4°); *Polycrates gersensis contra scutum kempense instructus* (Munich, 1729, in-8°); *Commentarius in universa Biblia* (Augsbourg, 1735, 2 vol. in-8°); *Concordantiæ Bibliorum* (Augsbourg, 1751, 2 vol. in-8°).

ERHARD (Balthazar), médecin et botaniste allemand, mort vers 1757. Il exerça la médecine à Reichstadt, où il devint inspecteur médical, et composa, entre autres ouvrages : *Mémoire physique sur l'origine des substances pétrifiées* (Memmingen, 1745, in-4°); *Manuel d'une histoire abrégée des plantes* (1752, in-8°); *Histoire économique des plantes* (Ulm, 1252-62, 12 parties in-8°).

ERHARD (Chrétien-David), jurisconsulte allemand, né à Dresde en 1759, mort en 1823. Il fut professeur de droit à l'université de Leipsick et devint ensuite conseiller de la cour suprême de cette ville. On a de lui, entre autres ouvrages : *Considérations sur la législation de Léopold le Sage, en Toscane* (Dresde, 1791); *Critique du code universel pour la monarchie prussienne* (Dresde, 1792); *Manuel de droit civil prussien* (Dresde, 1793); *Plan d'un code sur les délits et les peines pour les Etats appartenant au royaume de Saxe* (Gera, 1816); *Biographie d'Ed. Friederici* (Gera, 1823). Il a, en outre, traduit du français en allemand, le *Code civil*, le *Code de commerce* et le *Code de procédure civile*.

ERHARD (Jean-Benjamin), médecin et philosophe allemand, né à Nuremberg en 1766, mort en 1827. Il exerça son art à Anspach, puis à Berlin, où il devint membre du conseil sanitaire. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Du droit du peuple à une révolution* (Iéna, 1795, in-8°), écrit dans lequel il émet des idées qui sont loin d'être libérales; *Apologie du diable* (1795); l'*Idée de la justice considérée comme principe de la législation* (1791); *Essai sur la folie; Essai d'une division systématique des facultés de l'âme*, etc.; *Mémoires* (Tubingen, 1830, in-8°), ouvrage posthume.

ERHARD (Henri-Auguste), littérateur et médecin allemand, né à Erfurt en 1793, mort en 1851. Il étudia d'abord la médecine, professa la philosophie dans sa ville natale, fut attaché en 1814, comme médecin en chef, au 6e corps d'armée, fit la campagne de France, vint ensuite reprendre ses cours à Erfurt, puis il remplit successivement les fonctions de bibliothécaire et d'archiviste à Erfurt (1821), à Magdebourg (1824) et à Munster (1831). Il a écrit : *De bibliothecis Erfordiæ* (Erfurt, 1813-14); *Histoire de la renaissance des lettres* (Magdebourg, 1827-32); *Erfurt et ses environs* (1829); *Histoire de Munster* (1837), etc., etc.

ERHARDT (Simon), philosophe allemand, né à Ulm en 1776, mort à Heidelberg en 1829. Il enseigna la philosophie dans plusieurs villes de l'Allemagne, et, en dernier lieu, à Heidelberg. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Leçons sur l'étude de la théologie* (Erlangen, 1810, in-8°); *Idée et but de la philosophie* (Fribourg, 1817, in-8°); *Encyclopédie philosophique* (Fribourg, 1818, in-8°); *Fondement de l'éthique* (Fribourg, 1821); *Introduction à l'établissement d'une anthropologie systématique* (Fribourg, 1821); *Introduction à l'étude de toute la philosophie* (Heidelberg, 1824, in-8°).

ÉRIACHNE s. f. (é-ri-a-kne — du gr. *erion*, laine; *achné*, petite paille). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des avénées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent pour la plupart en Australie.

ÉRIAL s. m. (é-ri-al). Agric. Charrue sans avant-train employée dans le Berri.

ÉRIANTHE s. m. (é-ri-an-te — du gr. *erion*, laine; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des andropogonées, comprenant une vingtaine d'espèces, disséminées dans les diverses régions du globe.

— **Encycl.** Les *érianthes*, rangés autrefois dans le genre *cannamelle*, sont des plantes herbacées, généralement vivaces, à épillets géminés, formant par leur réunion une panicule rameuse; la glume est munie de longs poils soyeux. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, répandues dans presque toutes les régions chaudes ou tempérées du globe. L'*érianthe de Ravenne* est sans contredit la plus élégante de nos graminées d'Europe. Sa tige, droite, dont la base atteint quelquefois la grosseur du pouce, et qui parvient à la hauteur de deux à trois mètres, est entourée de feuilles longues de 0m,35, larges, à limbe glabre, à gaîne laineuse. Elle se termine par une grande panicule soyeuse, argentée, panachée de vert. Quand le soleil donne sur cette plante et que le vent balance ses tiges, elle produit un très-bel effet par ces panicules qui ondoient comme des panaches argentés. Cette superbe graminée habite le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique; elle croît au bord des rivières ou au milieu des marais; sa présence anime les paysages agrestes de la Camargue. Aussi la recherche-t-on dans les jardins d'agrément, où ses pieds se placent isolés au milieu des pelouses. Malheureusement, elle pousse tard sous le climat de Paris et n'y fleurit que dans les années de chaleur exceptionnelle; aussi ne doit-on l'y cultiver que pour son feuillage, qui forme des touffes volumineuses et assez ornementales. L'entre-nœud le plus élevé de cette plante dépasse souvent la longueur de 0m,50; les Arabes, après en avoir retiré la

moelle, le transforment en tuyaux de pipe légers, droits, assez gros, effilés vers l'extrémité supérieure, et fort commodes pour adoucir, par suite de ce long trajet, l'âcreté de la fumée du tabac.

ÉRIANTHÈRE s. f. (é-ri-an-tè-re — du gr. *erion*, laine, et de *anthère*). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Inde.

ERIBERT, prélat italien mort en 1045. Successeur d'Arnolphe II sur le siége archiépiscopal de Milan, en 1015, il contribua puissamment à faire donner à Conrad le Salique le titre de roi d'Italie; en reconnaissance de ce service, l'empereur le créa son lieutenant, et lui fournit ainsi les moyens de montrer la violence de son caractère. Eribert prit de vive force la ville de Lodi, dont l'évêque s'était révolté contre lui, et la saccagea; il fit brûler *tous les habitants* de Montfort, près d'Asti, sur une accusation de manichéisme. Bientôt ses excès soulevèrent contre lui toute la noblesse de Lombardie; le peuple et les bourgeois, ennemis naturels des nobles, se déclarèrent pour l'archevêque, et le sang coula dans les rues de Milan et sur les champs de bataille. Conrad accourut, voulut modérer le fougueux prélat et ne réussit qu'à l'armer contre lui, ainsi que les évêques ses partisans. Après une guerre cruelle et sans résultat, les belligérants parurent éclairés par une lueur de bon sens assez rare en pareille occasion : ils s'entendirent pour accorder des franchises à la bourgeoisie, et pour baser sur elle la nouvelle organisation militaire du pays. Eribert devait, en effet, à la valeur de ses bourgeois autant qu'à ses propres talents militaires les succès qu'il avait remportés durant cette lutte inégale. C'était lui qui avait imaginé ce fameux *carrocio* traîné par des bœufs et portant la bannière nationale; c'était lui qui avait su intéresser l'honneur des Milanais à la défense de cet étendard, et qui avait habilement exalté leur bravoure en lui donnant un but matériel et précis. Eribert avait aussi fondé l'ordre des *Humiliés*, ordre exclusivement composé des nobles que les empereurs avaient fait emprisonner et qui ne demandaient qu'une revanche.

ÉRIBLE s. f. (é-ri-ble). Bot. Nom vulgaire de l'arroche dans le Médoc.

ÉRIC, ERIK ou **EHRRICH**, nom germanique qui signifie *riche en honneur*, et qui a été porté par un assez grand nombre de princes danois, suédois, etc., et par divers personnages. Nous allons donner la biographie des plus importants.

ÉRIC, dit **Barn** ou *l'enfant*, prince danois qui vivait au IXe siècle. Il gouverna la Sélande, la Scanie et le Yutland, à partir de 848. Après avoir persécuté les chrétiens, il se convertit à leur foi et fonda la cathédrale de Ripen. Sous son règne commencèrent les invasions danoises en France et en Angleterre.

ÉRIC ou **ERICH I**er, roi de Danemark, fils naturel de Suénon. Il succéda à son frère Olaüs en 1095, prit et rasa Wolin, capitale de Vandales et dévasta leur pays. Il fit ensuite un voyage en Palestine et mourut dans l'île de Chypre. On lui doit la fondation des gildes ou corporations pour la défense du pays. — ERIC II, surnommé le *Fier*, mort en 1137, monta sur le trône de Danemark en 1103, et fit périr son frère et ses neveux pour s'assurer la possession de sa couronne. Son extrême sévérité mécontenta la noblesse du pays; un de ses membres, appelé Sorteplog, assassina le roi tandis qu'il siégeait sur son tribunal. — Son successeur, ERIC III, dit l'*Agneau*, régna de 1137 à 1147, puis entra dans un couvent d'Odensée. Aucun événement remarquable n'a signalé son règne. — ERIC IV, surnommé *Plogpenning*, mort en 1250, succéda, en 1241, sur le trône de Danemark, à son père, Valdemar II. Il frappa d'un impôt les charrues et périt assassiné par ordre de son frère Abel, qui lui succéda. — ERIC V, dit *Glipping*, ou le Louche, mort en 1286, succéda à son père, Christophe Ier. Il était encore enfant, et sa mère eut à soutenir des guerres terribles pendant la minorité du jeune prince. Ils tombèrent même l'un et l'autre au pouvoir du duc Eric et du prince Jarimar, qui s'étaient ligués contre eux. Albert, duc de Brunswick, leur fit rendre la liberté (1264). S'étant fait excommunier, Eric acheta son pardon par de honteuses concessions à la noblesse et au clergé, leur abandonnant la plus belle prérogative de sa couronne, le droit de justice. Ce prince périt assassiné. — ERIC VI, dit l'*Homme de parole*, mort en 1319, succéda au précédent en 1286. Il était alors en bas âge; le roi de Norvége en profita pour saccager le Danemark durant une guerre de dix-neuf ans. Comme son prédécesseur, Eric VI se fit excommunier et dut acheter son absolution par une forte amende. — Son successeur, ERIC VII, ayant définitivement uni le Danemark à la Suède (v. ERIC XIII), nous bornerons ici la série des Eric de Danemark. On trouvera de même, parmi les rois de Suède, les Eric qui ont uni les deux couronnes avant Eric VII de Danemark ou Eric XIII de Suède.

ÉRIC VII, roi de Suède, dit le **Victorieux**, mort en 995. A partir de 993, il régna conjointement avec son frère Olof, qui mourut avant lui, laissant un fils, Styrbjoru, âgé de douze ans. Eric promit à son neveu de lui rendre l'héritage paternel, lorsqu'il aurait seize ans, et le chargea, en attendant, d'entreprendre, avec soixante vaisseaux, des expéditions lointaines. De retour en Suède, Syrbjoru s'avança vers Upsal avec une armée, dans l'intention de conquérir par la force des droits que son oncle semblait peu disposé à respecter. Eric marcha contre lui et lui livra, à Fyriswall, en 983, une bataille qui dura trois jours, et où le jeune prince périt avec tous ses guerriers. Le poëte Thorvard Hjalteson composa, à cette occasion, un chant de victoire qui est parvenu jusqu'à nous. Eric joignit ensuite le Danemark à ses Etats et gouverna les deux pays jusqu'à sa mort. Son fils Olof lui succéda.

ÉRIC VIII, roi de Suède, surnommé **Arsall** (*Année heureuse*), vivait vers 1130. On sait seulement qu'il était idolâtre, qu'il gouverna le Gautland ou Suède supérieure, et que son règne fut marqué par l'abondance et la prospérité. Son fils, Sverker, lui succéda.

ÉRIC IX, roi de Suède et de Danemark, dit le **Saint** ou le **Législateur**, neveu du précédent par sa mère, mort en 1160. Il était chrétien et fit bâtir de nombreuses églises. Il tenta contre les Finnois une croisade qui n'eut pas de succès. Il s'occupa ensuite plus utilement à faire de sages lois, parmi lesquelles on cite celle qui rétablissait les femmes dans leurs anciens droits, et leur accordait un tiers dans la succession de leurs parents. Il périt dans un combat contre les Danois, près de l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville d'Upsal. Ses sujets l'honorèrent comme un saint et les Suédois le prirent même pour patron avant d'avoir embrassé le luthéranisme. L'Eglise l'honore le 18 mai.

ÉRIC X KNUTSSON, ou fils de Knut, roi de Suède, dit le **Roi des bonnes années**, petit-fils du précédent, mort en 1216. Exilé d'abord en Norvége, il conquit sa couronne sur ses rivaux (1210) et se fit sacrer, cérémonie inusitée jusqu'alors en Suède. Il augmenta les priviléges du clergé et assura la paix de son pays en épousant Rikissa, fille du roi de Danemark. On cite l'extrême abondance qui signala les années de son règne.

ÉRIC XI, roi de Suède, dit le **Boiteux** (Halte) et le **Bègue** (Laspe), fils posthume du précédent, mort en 1252. Il monta sur le trône en 1222, après la mort de Jean, fut bientôt après attaqué et battu par Canut, jarl de la maison de Folkunga, s'enfuit en Danemark, et n'en revint qu'en 1234, année où l'usurpateur périt dans la bataille de Sparsatra. Holmgeir, fils de Canut, continua la révolte de son père et fut décapité (1248). Mais le faible monarque n'échappa aux attaques de ses ennemis que pour tomber entre les mains des jarls tout-puissants, qui se succédèrent et gouvernèrent pour lui jusqu'à sa mort. En lui s'éteignit la race de saint Eric. Sous son règne eut lieu le concile de Skenninge (1248), qui s'attacha à réformer les mœurs et défendit aux prêtres de se marier.

ÉRIC XII, roi de Suède, surnommé le **Caresseur** à cause de ses mœurs infâmes, mort en 1359. Il fut, en 1350, associé au pouvoir par son père, Magnus. Mais Benoît Algotsson, jeune favori de ce dernier et de Blanche de Namur, femme de Magnus, arma le père contre le fils. Cet indigne favori ayant été chassé, Magnus donna à Eric une grande partie de ses Etats. Peu de temps après, Eric mourut subitement de la peste, selon les uns, ou, selon d'autres, empoisonné par sa mère.

ÉRIC XIII de Suède, **ÉRIC VII** de Danemark, dit de **Poméranie**, né en 1382, mort en 1459. Lorsqu'il fut élu roi de Suède, en 1396, il était roi de Danemark depuis sept ans déjà, et il proclama l'union des deux pays à Colmar le 11 juillet 1397. Ce magnifique résultat n'était pas dû à Eric, prince tout à fait incapable, mais à sa tante Marguerite, fille de Waldemar, qui avait formé et exécuté tout ce plan. Il l'en récompensa en l'abreuvant d'amertumes. En 1423, il fit un pèlerinage en Terre-Sainte, laissant la régence à sa femme, Philippine, fille du roi Henri IV d'Angleterre. Cette sage et courageuse princesse fit d'heureuses réformes dans les deux royaumes, battit les ennemis de son époux, dont elle aurait sans doute illustré le règne, si elle ne fût morte prématurément (1430). Dès lors Eric s'abandonna à un véritable brigandage, encouragea la piraterie, dont il tira un infâme profit, écrasa le pays d'impôts, surtout la Suède, où ses exactions amenèrent la révolte d'Engelbrecht et de Canutsson. Eric profita des troubles pour exercer le métier de pirate, puis, lorsque la Suède et le Danemark se furent détachés de lui, il se réfugia en Norvége, dans l'île de Gothland et s'y abandonna au plaisir. Chassé de là par Canutsson, il se retira en Poméranie, où il mourut sans postérité. Ce détestable prince était assez lettré et aurait fait peut-être un écrivain passable. Il a écrit : *Historica narratio de origine gentis Danorum*, ouvrage publié dans plusieurs compilations historiques, notamment dans le *Scriptores rerum septent. de Lindenbrog*.

ÉRIC XIV, roi de Suède, fils de Gustave Wasa et de Catherine de Saxe Lauenbourg, né le 15 décembre 1533, empoisonné le 26 février 1577. A la mort de son père, en 1560, il monta sur le trône, et dans les premières années de son règne il s'occupa activement des affaires de l'Etat et du bien-être de ses sujets. C'est ainsi qu'il introduisit d'utiles réformes dans l'administration de la justice et établit un tribunal suprême sous le nom de *jury du roi*. Il protégea les arts et l'industrie, fit fleurir le commerce et la navigation, porta la puissance navale de la Suède à un point qu'elle n'avait jamais atteint avant lui, et auquel elle n'a pu parvenir depuis lors, enfin répartit entre les seigneurs les plus distingués du royaume les titres de comtes et de barons, de façon à avoir une haute noblesse. Ces débuts faisaient augurer un heureux règne. Malheureusement, son frère Jean, qui avait longtemps convoité la succession paternelle, ne consentit jamais à reconnaître l'autorité d'Eric, et il lui suscita constamment des embarras. Eric l'accusa de provocation à la révolte et lui donna l'ordre de venir à Stockholm se justifier. Jean refusa et se révolta ouvertement. Les troupes royales marchèrent contre lui et le firent prisonnier le 12 août 1563.

A partir de ce moment, Éric se crut entouré de traîtres et d'assassins. Soupçonneux à l'excès, il laissa de côté la noblesse, que les premiers actes de son règne lui avaient conciliée, et il ne s'entoura plus que de favoris de basse extraction, ambitieux et incapables. L'un d'eux, Person, ne tarda pas à prendre sur le roi une influence funeste. Par ses conseils, Eric entreprit contre le Danemark une guerre malheureuse. Il fallut recourir aux impôts et s'aliéner ainsi l'affection de ses sujets. Des hommes depuis longtemps attachés à la fortune des Wasa voulurent faire entendre la voix de la raison : Eric se montra plus irrité encore. Alors se produisirent chez lui des accès de démence pendant lesquels il commit des crimes tels que l'assassinat, dans sa prison, de Sture, que les Etats d'Upsal refusaient de condamner. Les remords ne tardèrent pas à venir, et dans un retour à la raison, retour de trop courte durée, Eric éloigna Person, rendit la liberté à Jean et chercha à se réconcilier avec les familles puissantes du royaume; mais Person rentra en faveur et les persécutions recommencèrent. Une mésalliance mit le comble au mécontentement. La Finlande se révolta; Jean vit des partisans arriver de tous côtés. Avec l'aide de Charles, son plus jeune fils, il s'empara de Stockholm, et Eric, abandonné de tous, obligé de se rendre, fut jeté dans une prison, où le poison qu'on lui administra mit fin à ses jours.

Éric XIV a été fort diversement jugé par les historiens. Les uns, sous l'impression des sentiments de haine qu'il avait inspirés à ses contemporains, ont vu en lui un tyran sanguinaire; d'autres, et nous sommes de ce nombre, n'ont pu oublier les grandes choses exécutées par le fils de Gustave Wasa, et, sans l'absourde de ses crimes, ils ont cru devoir en rejeter la plus grande part sur Person et les frères du roi, dont les soulèvements continuels devaient porter à des excès un caractère faible et ombrageux. « Quoique le règne d'Eric XIV ait été très-orageux, dit M. Catteau, il ne fut pas sans influence sur le rôle que la Suède joua ensuite parmi les puissances de l'Europe. Ce fut pendant ce règne que les limites du royaume prirent une plus grande extension à l'est et que les Suédois devinrent maîtres d'une partie de l'Esthonie; que la marine suédoise gagna un plus grand développement et que les relations commerciales devinrent un des premiers objets de l'attention du gouvernement. » Gustave III pensait ainsi lorsque, sur le tombeau magnifique qu'il lui fit élever dans l'église cathédrale de Westerces, il fit placer le sceptre et la couronne qui ornaient la sépulture du roi Jean, à Upsal. Eric a rédigé le journal de son règne, sous le titre de *Commentaria historiæ regis Erici XIV*.

ÉRIC le Rouge (*den Rœde*), chef norvégien dont le nom se rattache à la première découverte de l'Amérique du nord par les navigateurs scandinaves, né dans la seconde moitié du Xe siècle. Il s'enfuit de son pays, après avoir commis un meurtre, vers 982, passa dans l'Islande, qu'il dut quitter quelques années plus tard pour le même motif, et découvrit, dans ses aventureuses navigations, un vaste continent, auquel il donna le nom de Groënland (*pays vert*). Il en colonisa la côte orientale, y établit le christianisme, y fonda un évêché, et envoya, en 999, en Norvége, son fils Leif, qui en ramena des missionnaires. Un Islandais nommé Bjarne, s'étant rendu au Groënland, fut jeté par la tempête, au sud-ouest, sur la côte d'Amérique, y aperçut une contrée très-boisée, où il ne put aborder, puis gagna le Groënland, où il raconta à Eric ce qu'il avait vu. Ce chef équipa alors un vaisseau dont il donna le commandement à son fils Leif, qui découvrit le *Helluland* (Terre-Neuve). Eric envoya d'autres expéditions jusque sur le littoral méridional du Canada, et peut-être même dans les contrées nommées depuis New-York et New-Jersey, où l'on a découvert des antiquités qu'on croit d'origine scandinave. Il reste quelques traces d'expéditions semblables parties de l'Islande et de la Norvége avant la découverte de l'Amérique par Colomb; mais au XVe siècle, on n'a pu constater la présence au Groënland d'aucun descendant d'Eric le Rouge et de ses hardis compagnons.

ÉRIC, prince et prélat allemand, fils de Jean Ier, électeur de Brandebourg, mort en 1295. Elu prince-archevêque de Brandebourg en 1276, il vendit au comte Günther de Schwalenberg le droit que lui conférait cette élection; mais ses frères disputèrent, les armes à la main, la mître à son acquéreur, qui les battit et se dessaisit néanmoins de son archevêché, moyennant une grosse somme d'argent. Après avoir battu un autre compétiteur, Eric fut de nouveau élu par le chapitre, mais chassé par la population. Il parvint cependant à se rétablir sur le trône épiscopal. Son administration ne fut qu'une série de siéges et de batailles où le turbulent prélat n'eut pas toujours le dessus.

ÉRIC OLAÏ ou **ÉRIC D'UPSAL**, historien suédois du XVe siècle. Il devint doyen du chapitre d'Upsal et écrivit, par ordre de Charles VIII, un livre intitulé : *Historia Suecorum Gothorumque*. Ce livre, imprimé à Stockholm en 1615 et en 1654, est nécessairement très-imparfait, mais, tel qu'il est, il constitue la première histoire sérieuse du pays.

ÉRICA s. f. (é-ri-ka — du lat. *erice*, grec *ereikê*, même sens. Ce dernier terme se rattache peut-être à la racine sanscrite *car*, couvrir, entourer; d'où le sanscrit *carana*, arbre, et aussi une espèce distincte, *capparis trifoliata*, proprement protection, couvert. Dans les langues celtiques, ce dernier nom a été appliqué spécialement à l'aune : irlandais, *fearn*; cymrique, *gwern*; armoricain, *gwern*, d'où le français *verne*. L'irlandais *fearna*, cymrique, *gwernen*, armoricain, *gwern*, qui paraît y tenir de près, signifie un mât de vaisseau. Cela semble indiquer que le sens général d'arbre était le primitif, à moins que les Celtes n'employassent que des troncs d'aune pour faire des mâts, ce qui est peu probable). Bot. Nom scientifique du genre bruyère : *On connaît aujourd'hui près de six cents espèces d'*ERICAS. (C. Lemaire.)

ÉRICACÉ ÉE adj. (é-ri-ka-sé). Bot. syn. d'ÉRICINÉ.

ÉRICAMÉRIE s. f. (é-ri-ka-mé-rî — du gr. *ereikô*, je fends; *meris*, portion). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées, tribu des astérées, qui habite l'Amérique boréale.

ÉRICATE s. m. (é-ri-ka-te — du gr. *ereikô*, je fends). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des harpales, comprenant une seule espèce, qui habite le Sénégal.

ÉRICÉ, ÉE adj. (é-ri-sé — rad. *érica*). Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre érica ou bruyère.

— s. f. pl. Tribu de la famille des éricinées, ayant pour type le genre érica ou bruyère.

ERICEIRA, bourg de Portugal, province d'Estramadure, à 37 kilom. N.-O. de Lisbonne, sur un petit golfe de l'Atlantique; 2,600 hab. Pêche et cabotage.

ERICEIRA (Fernand DE MENEZES, comte D'), historien et littérateur portugais, né à Lisbonne en 1614, mort en 1699. Il prit part aux affaires de son pays, fut gouverneur de Tanger et composa de nombreux ouvrages : *Vie du roi Jean Ier* (Lisbonne, 1677, in-4°); *Histoire de Tanger* (Lisbonne, 1732, in-fol.); *Histoire de Portugal* (Lisbonne, 1734, 2 vol. in-4°). Outre ces ouvrages d'histoire, il a laissé un roman, des poésies, des traités de mathématiques, etc.

ERICEIRA (Louis DE MENEZES, comte D'), littérateur portugais, frère du précédent, né à Lisbonne en 1632, mort en 1690. C'était un homme remarquable par le savoir, un amateur éclairé des beaux-arts, un écrivain distingué. Il avait fait peindre son palais par Lebrun et par le cavalier Bernini, et avait établi d'importantes manufactures dans le royaume. Doué d'une imagination très-vive, qui finit par tourner à la folie, un jour, dans un accès de frénésie, il se jeta par la fenêtre et se tua. On cite parmi ses ouvrages, outre des poésies et des comédies : *Vie de Scanderberg* (Lisbonne, 1688); *Histoire de la restauration de Portugal* (1679-98, 2 vol. in-fol.), ouvrage remarquable et fort estimé.

ERICEIRA (Jeanne-Joséphine DE MENEZES, comtesse D'), femme auteur portugaise, fille de Fernand, nièce et femme du précédent, née à Lisbonne en 1651, morte en 1709. Elle possédait le latin, le français, l'italien, l'espagnol, et écrivait avec autant de goût que d'élégance. On lui doit des poésies dans ces diverses langues, des comédies, une *Vie de saint Augustin*, un poëme portugais intitulé : le *Réveil du songe de la vie*, etc.

ERICEIRA (François-Xavier DE MENEZES, comte D'), écrivain portugais, fils de la précédente, né à Lisbonne en 1673, mort en 1743. Il embrassa la carrière des armes, et se distingua, comme son père et son oncle, par son goût pour les lettres. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels il convient de citer un poëme épique, *Henriqueida*, et une traduction de l'*Art poétique* de Boileau, ouvrage resté manuscrit, mais dont il envoya à Despréaux une copie, qui lui attira de la part du poëte satirique une lettre pleine de pompeux éloges. Il est vrai que Boileau avoue ne savoir que *très-peu* le portugais, ce qui signifie sans doute *point du tout*, et rabat

quelque chose des compliments qu'il prodigue. Ericeira était en relation ou en correspondance avec les hommes les plus distingués de l'Europe : Muratori, Bayle, Bignon, Feijoo, etc., et il faisait partie d'un grand nombre d'académies, notamment de la Société royale de Londres. Louis XV lui fit présent de vingt et un volumes d'estampes et d'un catalogue de sa bibliothèque.

ERICHSON (Guillaume-Ferdinand), naturaliste allemand, né à Stratsund en 1809, mort en 1848 à Berlin, où il professait les sciences naturelles. On a de lui : *Genera dyticorum* (1832); les *Coléoptères de la marche de Brandebourg* (Berlin, 1837-1839); *Rapports entomologiques* (Berlin, 1838-1850); *Entomographies* (1840); *Genera et species staphylinorum insectorum* (Berlin, 1840, 2 vol.); *Histoire naturelle des insectes de l'Allemagne : les Coléoptères* (1845-1847, 3 vol.). Après la mort de Wiegmann, en 1841, il avait continué ses *Archives d'histoire naturelle*.

ERICHT, lac d'Ecosse, à 59 milles de Perth, a 20 milles de longueur sur 1 mille de largeur. Il est dominé au N. par la montagne de Benalder, dont l'une des grottes servit de refuge à Charles-Edouard, après la bataille de Culloden.

ÉRICHTHE s. m. (é-ri-kte). Crust. Genre de stomapodes, type de la tribu des érichthiens, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les mers chaudes de l'hémisphère occidental.

— **Encycl.** Les *érichthes* ressemblent beaucoup aux squilles, notamment par les caractères des antennes, des yeux et de la bouche; mais ils s'en distinguent par leur carapace, qui se prolonge jusqu'à l'extrémité postérieure du corps, et recouvre les anneaux qui portent les trois dernières paires de pattes. L'enveloppe est dure et crustacée, mais d'une extrême transparence, qui permet de distinguer toutes les parties du corps. Les espèces assez nombreuses de ce genre habitent généralement des pays chauds; leurs mœurs sont peu connues; mais on a tout lieu de supposer qu'elles ne diffèrent pas sensiblement de celles des squilles. L'espèce type est l'*érichthe vitré*, qui est entièrement transparent comme du verre, avec les yeux d'un beau bleu, et se trouve dans la haute mer.

ÉRICHTHIEN, IENNE adj. (é-ri-ktiain, iè-ne — rad. *érichthe*). Crust. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érichthe.

— s. m. pl. Tribu de crustacés stomapodes, ayant pour type le genre érichthe, et voisine des squilles.

ÉRICHTHON s. m. (é-ri-kton). Astron. Nom grec de la constellation du cocher. ‖ On l'appelle aussi ERICHTHONIUS.

ÉRICHTHONIE s. f. (é-ri-kto-nî — de *Erichthonius*, nom mythol.). Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des crevettines, dont l'unique espèce habite les côtes de Bretagne.

ÉRICHTONIUS, roi d'Athènes, était, d'après la Fable, fils de Vulcain et de Minerve, qui ne l'enfanta qu'après avoir cédé à la violence du dieu du feu. Erichtonius était moitié homme et moitié serpent, et inventa les chars, dit-on, afin de cacher la partie inférieure de son corps. Il régna avec sagesse pendant cinquante ans, et à sa mort fut placé dans le ciel, où il forma la constellation vulgairement connue sous le nom du *Cocher*. Il avait eu, de la naïade Pasithée, Pandion, qui régna après lui. — On donne souvent le nom d'Erichtonius au fils de Pandion, Erechtée.

ERICI (M.-Jean), savant suédois, mort en 1686. Il enseigna les mathématiques supérieures et la physique à Dorpat, où il remplit, à partir de 1651, les fonctions d'accesseur du tribunal livonien. Ses principaux ouvrages sont : *Disputationes in libros VIII physicorum Aristotelis* (Dorpat, 1642); *Speculum astrologicum per aliquot disputationes emissum* (Dorpat, 1646); *Processus judiciarius per disputationes publici juris* (Dorpart, 1656).

ÉRICIBE s. m. (é-ri-si-be). Bot. V. ÉRICYBE.

ÉRICICOLE adj. (é-ri-si-ko-le — du lat. *erice*, bruyère; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit dans les bruyères.

— s. m. Entom. Groupe de lépidoptères du genre satyre, caractérisé par une nervure costale très-renflée à son origine, des antennes grêles à massue pyriforme, des yeux glabres, et dont l'espèce type, propre aux contrées de hautes bruyères, vit sur le fromental à l'état de chenille, dans le centre et le midi de la France.

ÉRICINÉ, ÉE adj. (é-ri-si-né — rad. *erica*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre bruyère ou érica.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre bruyère : *Les baies d'un grand nombre d'*ÉRICINÉES *sont alimentaires, ont une saveur agréable et un peu styptique.* (Tollet.)

— **Encycl.** La famille des *éricinées* renferme des arbres, des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, opposées ou verticillées, ordinairement persistantes, à inflorescence très-variée. Les fleurs ont un calice à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes; une corolle monopétale, généralement régulière, à lobes alternant avec ceux du calice; des étamines en nombre égal ou double de celui des lobes du calice ou de la corolle; un ovaire à plusieurs loges, surmonté d'un style cylindrique terminé par un stigmate simple ou lobé. Le fruit est ordinairement une capsule, rarement une baie, et renferme plusieurs graines à albumen charnu. Cette famille comprend un assez grand nombre de genres, répartis en trois tribus.

— I. *Ericées :* Feuilles ordinairement aciculées; bourgeons nus; corolle persistante; genres : bruyère (*erica*), callune, macnabie, pentapère, éricinelle, blérie, philippie; salaxide, lagénocarpe, codonostigme, célostigme, codonanthème, syndesmanthe, sympièze, acrostémon, finckée, érémie, etc.

— II. *Andromédées :* Feuilles aciculées ou planes; bourgeons nus; corolle caduque; genres : andromède, menziésie, lyonie, clethra, elliotie, épigée, gautière, pernettie, arbousier, encyanthe, etc.

— III. *Rhodorées :* Feuilles planes; bourgeons écailleux; genres : azalée, kalmie, rosage, léiophylle, béfarie, lédon, etc.

Les *éricinées*, répandues sur une grande partie du globe, abondent surtout dans l'Afrique australe. Plusieurs d'entre elles sont sociales, et souvent une seule espèce couvre de vastes espaces. Quelques-unes sont employées en médecine, d'autres en économie domestique; presque toutes sont recherchées comme végétaux d'ornement.

ÉRICINELLE s. f. (é-ri-si-nè-le — dimin. de *érica*). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des éricinées, ayant le port des éricas, et comprenant deux ou trois espèces, qui habitent la Cafrerie et l'île de Madagascar.

ÉRICINOL s. m. (é-ri-si-nol — du lat. *erice*, bruyère). Chim. Nom de l'un des produits de décomposition de l'éricoline.

— **Encycl.** L'*éricinol*, $C^{10}H^{16}O$, est un produit de décomposition de l'éricoline, et aussi de la pinipicrine, par l'acide sulfurique étendu bouillant. Il se produit en même temps de la glucose. Pour le préparer, on mélange l'une ou l'autre de ces substances avec l'acide étendu et l'on distille. Il passe alors sous la forme d'une huile qui, d'abord incolore, tourne rapidement au brun, en s'oxydant. On peut représenter, au moyen des équations, sa formation, soit au moyen de l'éricoline, soit au moyen de la pinipicrine :

$$\underset{\text{Ericoline.}}{C^{34}H^{56}O^{21}} + \underset{\text{Eau.}}{4H^2O} = \underset{\text{Glucose.}}{4C^6H^{12}O^6} + \underset{\text{Ericinol.}}{C^{10}H^{16}O};$$

$$\underset{\text{Pinipicrine.}}{C^{22}H^{36}O^{11}} + \underset{\text{Eau.}}{2H^2O} = \underset{\text{Glucose.}}{2C^6H^{12}O^6} + \underset{\text{Ericinol.}}{C^{10}H^{16}O}.$$

L'*éricinol* s'obtient encore, mais sensiblement altéré, lorsqu'on distille avec de l'eau les feuilles des plantes suivantes : *calluna vulgaris*, *rhododendron ferrugineum arctostaphylos uva ursi*, *ledum palustre* et *erica erbacea*.

L'huile volatile du *ledum palustre* est un mélange d'*éricinol*, d'acide valérique, d'un autre acide huileux et d'un hydrocarbure qui bout à 160° et qui est isomère avec l'essence de thérébenthine. Pour extraire l'*éricinol* de ce mélange, on l'agite d'abord avec une lessive de potasse, qui en extrait les produits acides; puis on le dessèche et on le soumet à la distillation. Ce qui passe entre 115° et 160° est un mélange d'*éricinol* et d'hydrocarbure; mais ce qui distille entre 236° et 250° est de l'*éricinol* presque pur. Au-dessus de cette dernière température, il ne reste plus, dans l'appareil distillatoire, qu'une substance résineuse. L'*éricinol* est une substance bleuâtre d'une odeur désagréable et d'une saveur brûlante, amère et nauséeuse. Il bout entre 240° et 242°. Lorsqu'on le distille rapidement sur des fragments de potasse, il se décolore en partie. Son poids spécifique égale 0,874 à 20°. Il renferme 79,96 pour 100 de carbone, et 11,3 pour 100 d'hydrogène. Ces nombres s'accordent assez bien avec la formule $C^{10}H^{16}O$ que nous avons adoptée; cette formule exige en effet 78,96 de carbone et 18,52 d'hydrogène. Après plusieurs distillations sur de la potasse solide, l'*éricinol* se convertit en hydrocarbure $C^{10}H^{16}$. Cette réaction nous paraît rendre douteuse la formule que l'on adopte pour ce corps, et l'on serait tenté de lui substituer la formule $C^{10}H^{18}O$, qui en ferait un hydrate d'hydrocarbure, si ce n'était que cette dernière formule, qui exige 77,92 de carbone, s'écarte de l'analyse plus encore que la précédente. Cette dernière raison ne suffit cependant pas à elle seule parce que l'*éricinol*, d'après ses caractères, ne paraît jamais avoir été obtenu à un état de pureté absolue.

ÉRICINONE s. f. (é-ri-si-no-ne — du lat. *erice*, bruyère). Chim. Nom donné à une substance cristalline, que l'on obtient par la distillation sèche des plantes de la famille des éricinées.

— **Encycl.** L'*éricinone* est une substance cristalline et neutre. Pour l'obtenir, on fait un extrait aqueux des plantes de la famille des éricinées, et l'on soumet ensuite cet extrait à la distillation sèche. Le liquide qui passe renferme l'*éricinone* en dissolution. On le traite par l'acétate neutre de plomb, qui précipite les impuretés sans précipiter l'*éricinone;* on filtre, on débarrasse la liqueur filtrée de l'excès de plomb qu'elle renferme, en y faisant passer un courant d'acide sulfhydrique, on la filtre de nouveau et on l'évapore à siccité. Le résidu, placé entre deux verres de montre dont on chauffe l'inférieur, donne un sublimé cristallin d'*éricinone*. Pour que cette dernière partie de l'opération réussisse, il faut opérer sur de très-petites quantités de matière à la fois.

L'*éricinone* pure se sublime en légers groupes de cristaux blancs qui ont l'éclat soyeux. Elle se dissout facilement dans l'alcool et l'éther, et cristallise, de sa solution alcoolique, en aiguilles quadratiques pointues, qui présentent des faces triangulaires ou rhombiques. Sa solution aqueuse est tout à fait neutre ou incolore lorsqu'elle est récemment préparée; mais à la longue elle s'altère, brunit et acquiert une réaction acide. Les cristaux secs sont moins altérables; ils finissent cependant aussi par subir une légère altération, surtout sous l'influence de la lumière. L'*éricinone* est incolore, sa saveur est sucrée, elle possède un arrière goût astringent. Elle fond aux environs de 167°, et se solidifie par le refroidissement, en reprenant l'état cristallin. Elle commence à se sublimer bien avant de fondre, et, à une température supérieure à 167°, elle se carbonise et se sublime en partie.

La solution aqueuse de l'*éricinone* n'est précipitée, ni par l'acétate neutre, ni par le sous-acétate de plomb; mais, en ajoutant de l'ammoniaque au mélange, il se produit un précipité blanc qui ne tarde pas à prendre une coloration très-foncée. Les sels ferreux et ferriques ne la précipitent pas non plus. Elle réduit facilement les sels d'argent et d'or, et le chlorure de platine. La réduction du dernier de ces corps exige toutefois une addition d'ammoniaque et la température de l'ébullition. Enfin, elle réduit aussi les solutions alcalines d'oxyde cuivrique, et en précipite de l'oxyde cuivreux, même à froid. Au contact des alcalis, elle brunit rapidement en absorbant de l'oxygène. La couleur brune disparaît d'ailleurs dès que la totalité de l'*éricinone* est décomposée.

L'acide azotique convertit l'*éricinone* en acide oxalique. L'acide chlorhydrique la dissout sans la décomposer; mais lorsqu'on chauffe cette dissolution, et qu'on y ajoute du chlorate de potasse par petites portions successives, il se sépare du chloranile ou quinone perchloré $C^6Cl^4O^2$.

D'après Uloth, l'*éricinone* renferme de 62,85 à 63,40 de carbone, et de 5,48 à 5,26 d'hydrogène. Uloth déduit de cette analyse, pour l'*éricinone*, la formule $C^{24}H^{24}O^9$, qui exige 63,16 de carbone et 5,26 d'hydrogène. Cette formule manque de contrôle. Le même chimiste pense, probablement avec raison, que ce corps est un des produits de décomposition de l'éricoline. Il ne pense que l'*éricinone* soit identique avec l'hydroquinone; mais Zwenger, sous la direction duquel ont été faites les expériences d'Uloth, pense que ce sont là deux corps différents.

ÉRICITE s. f. (é-ri-si-te — du lat. *erice*, bruyère). Géol. Empreinte fossile de feuilles de bruyères.

ÉRICIUS s. m. (é-ri-si-uss — mot lat.). Antiq. rom. Machine de guerre en usage chez les anciens Romains, et consistant en une longue poutre hérissée de pointes de fer qu'on plaçait en travers d'une ouverture qui avait besoin d'être protégée.

ERICIUS (Sebastianus), philosophe et antiquaire vénitien. V. ERIZZO.

ÉRICOÏDE adj. (é-ri-ko-i-de — du gr. *ereikê*, bruyère; *eidos*, aspect). Bot. qui a la forme d'une bruyère.

ÉRICOLINE s. f. (é-ri-ko-li-ne — du lat. *erice*, bruyère). Chim. Substance résineuse que l'on rencontre dans plusieurs plantes de la famille des éricinées.

— **Encycl.** On a donné ce nom à une substance résineuse que l'on rencontre dans le romarin (*ledum palustre*), et moins abondamment dans la bruyère commune (*calluna vulgaris*), le *rhododendron ferrugineum* et l'*arctostaphylos uva ursi*, communément appelé raisin d'ours.

Pour préparer l'*éricoline* au moyen du romarin, on hache les feuilles de cette plante et on les plonge dans l'eau bouillante, où on les abandonne pendant plusieurs heures. On filtre la décoction, on la précipite par le sous-acétate de plomb, on la filtre de nouveau et on la réduit, par évaporation, au tiers de son volume. On fait ensuite traverser la liqueur par un courant de gaz sulfhydrique pour la débarrasser de l'excès de plomb, on la filtre une troisième fois, on l'évapore jusqu'en consistance d'extrait et on traite le produit par un mélange d'alcool et d'éther anhydre, qui dissout l'*éricoline*. Cette solution évaporée laisse un résidu qu'on reprend par le mélange d'alcool et d'éther anhydres; et l'on continue ces traitements jusqu'à ce que le produit se dissolve sans résidu dans ce menstrue.

On peut aussi utiliser, pour la préparation de l'*éricoline*, les eaux sucrées que l'on obtient dans le traitement des feuilles du raisin d'ours en vue de se procurer l'arbutine. A cet effet, on chauffe ce liquide avec de l'acide chlorhydrique ou sulfurique. L'*éricoline* se précipite alors sous la forme d'une résine, que l'on purifie en la redissolvant dans l'alcool et en précipitant la solution alcoolique par l'eau.

L'*éricoline* obtenue par la première méthode se présente sous la forme d'une poudre d'un jaune brunâtre qui s'agglomère à 100°; sa saveur est amère. Rochleder et Schwartz y ont trouvé, après avoir défalqué 10,6 pour 100 de cendres, 51,71 pour 100 de carbone et 7,19 pour 100 d'hydrogène. Ils en ont déduit la formule $C^{34}H^{56}O^{21}$.

Cette formule explique le dédoublement en glucose et éricinol que l'*éricoline* éprouve en présence des acides sulfurique et chlorhydrique étendus.

$$\underset{\textit{Ericoline.}}{C^{34}H^{56}O^{21}} + \underset{\text{Eau.}}{4H^2O} = \underset{\text{Ericinol.}}{C^{10}H^{16}O} + \underset{\text{Glucose.}}{4C^6H^{12}O^6}.$$

Toutefois, comme l'*éricoline* n'a aucun des caractères d'une substance pure et que l'éricinol, qui provient de son dédoublement, n'a pas non plus une formule hors de toute contestation, cette formule manque tout à fait de contrôle.

ÉRICOPHILE adj. (é-ri-ko-fi-le — du gr. *ereikê*, bruyère; *philos*, ami). Bot. Qui croît sur les bruyères.

ERICSSON (Nils), ingénieur suédois, né en 1802, mort à Stockholm le 8 septembre 1870. Il entra, en 1823, comme lieutenant, dans le génie militaire suédois, devint major en 1832, puis, en 1850, colonel du corps des mécaniciens de la flotte, et fut chargé, en 1858, de diriger la construction des chemins de fer de tout le royaume. Parmi les travaux qui lui ont valu la réputation d'un ingénieur éminent, il faut citer les écluses du canal de Trolhœtta, les docks de la navigation à Stockholm, le grand canal qui fait communiquer le Saiman avec le golfe de Fionie, en Finlande, et surtout les chemins de fer de la Suède, qui sont, en quelque sorte, son œuvre exclusive. Lorsqu'il prit sa retraite, en 1863, les états de Suède lui votèrent une pension viagère annuelle de 15,000 rixdaler (82,000 fr. environ). Déjà, en récompense de ses services, il avait été anobli, en 1854, et élevé au rang de baron en 1860. Sa dernière œuvre a été le canal de Dalsland.

ERICSSON (Jean), inventeur et ingénieur, frère du précédent, né en 1803 à Langbanshyttan, dans la province de Wermeland (Suède). Fils d'un propriétaire d'exploitation minière, il reçut ses premières impressions des machines servant à l'exploitation de l'industrie paternelle. En 1814, ses capacités précoces attirèrent l'attention du comte Platen, l'ami intime de Bernadotte, qui le fit nommer cadet dans le corps du génie. Il fut ensuite employé aux travaux de nivellement du grand canal maritime. En 1820, il entra comme enseigne dans l'armée suédoise, et fut bientôt promu lieutenant. Son régiment se trouvant stationner dans les montagnes du Nord, dont le gouvernement faisait effectuer la topographie, Ericsson releva plus de 80 kilom. carrés de territoire, et dressa d'excellentes cartes qui sont actuellement déposées dans les archives de Suède. En 1826, il obtint un congé et se rendit en Angleterre pour y introduire son invention d'une machine à gaz. Celle qu'il exposa avait une force de 10 chevaux. Cette machine ne réalisa pas le but qu'il poursuivait, tout en lui occasionnant de lourdes dépenses.

Après trois ans de séjour, de 1826 à 1829, une occasion s'offrit à lui de se faire connaître du public anglais. La compagnie du chemin de fer de Manchester-Liverpool avait proposé un prix pour celui qui construirait la locomotive la plus rapide. Ericsson concourut avec le célèbre Stephenson. Or, au jour de l'épreuve, la locomotive qu'il présenta et à laquelle il donna le nom de *Novelty*, parcourut 50 milles à l'heure, vitesse inconnue même jusqu'à ce jour; la machine de Stephenson mit huit minutes de plus pour parcourir la même carrière. Mais, comme Ericsson n'avait été informé du concours que sept semaines avant, et que, dans cet intervalle, il avait dû construire tous ses appareils, il arriva que sa locomotive péchait du côté de la solidité : les tubes brûlèrent durant le parcours. Bien que la vitesse fût la seule condition posée, et qu'à ce titre le prix lui appartînt, Ericsson déclara que l'on devait accorder la récompense à son concurrent, et il se remit à ses travaux.

Parmi les premières inventions d'Ericsson, nous devons mentionner la chaudière à vapeur établie d'après le principe du tirage artificiel, qui, après avoir été employée avec succès dans diverses fabriques de Londres, et s'être fait remarquer par deux grandes qualités, économie de houille et combustion de fumée, fut appliquée à la locomotion, sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester, dans l'automne de 1829. Le principe du tirage artificiel, qui caractérise cette chaudière, est encore conservé dans toutes les locomotives; mais, par suite de la découverte tout accidentelle d'un mode différent de production évidemment supérieur, Ericsson ne retira aucun avantage de son invention. La légèreté et la solidité de cette chaudière conduisirent à de nombreuses applications nouvelles de la vapeur, entre autres à la construction, par Ericsson, d'une machine à feu qui réussit parfaitement. Cette invention valut à l'inventeur la grande médaille de l'institut mécanique de New-York.

En 1833, Ericsson réalisa enfin le projet, qu'il poursuivait depuis longtemps, d'une machine à air chaud, et en soumit le résultat